



COMpte RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 février 2022, à 20 H 30, en session ordinaire, sous la présidence de Mr TEIXEIRA Francisco, Maire.

Etaient présents : Mr TEIXEIRA Francisco, Mme LE PAIH Nicole, Mr VAUTIER Gilbert, Mr COCHIN Jacky, Mr LEBOUVIER Yann, Mr KNAPIK Laurent, Mr PEIGNÉ Guillaume, Mme CHAMPAGNE Marine, Mr LEROY Rémy.

Absent excusé :

Mr LEROY Rémy a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve le compte rendu de la séance du 29 novembre 2021.

- **APPROUVE** le transfert des contributions obligatoires au SDIS en lieu et place des communes. Ce transfert deviendra une compétence facultative de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France (CCPEIDF). Ce transfert intervient suite à l'article 97 de la loi NOTRe, modifiant l'article L.1424-35 du CGCT, offre la possibilité aux EPCI d'exercer la compétence « financement du contingent incendie » en lieu et place de ses communes membres.
- **APPROUVE** la convention du SIPSTA concernant la participation financière de chaque commune membre.
- **APPROUVE** la délibération du SIPSTA concernant la sortie de 2 communes (Gommerville et Sainville) du syndicat courant 2022.
- **APPROUVE** les conclusions du rapport de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 décembre 2021, sur le transfert de charges et révision d'attribution de compensation au 1^{er} janvier 2022.

Questions diverses :

RETIENT la proposition de la société BCM FOUDRE pour le contrôle périodique de l'installation de protection foudre de l'Eglise, pour un montant annuel de 280,00 € HT.

SOLLICITE la CCPEIDF pour l'attribution d'une subvention « Fonds Eglise » pour des travaux sur les abats son. Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise GALLOPIN pour ces travaux pour un montant de 11 520,00 € HT soit 13 824,00 € TTC.

Le Maire,



Francisco TEIXEIRA